image
not
available





LETTRES

A M. L'ABBÉ

RAYNAL.

LETTRES
A M. L'ABBÉ RAYNAL.
SUR
L'HISTOIRE
DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,

Qu'il se propose de publier.



1782.



AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

On fait que le célebre auteur de l'*Hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens des Européens dans les deux Indes* s'occupe aujourd'hui de l'*Hiſtoire de la révocation de l'édit de Nantes.* Afin que la vérité pût guider ſa plume, il a pris le parti que devroit ſuivre tout hiſtorien, celui de recueillir les faits de la bouche des individus même qu'ils concernent. Cette révocation bannit de la France une foule de proteſtans : leurs deſcendans exiſtent & ſont répandus dans toute l'Eu-

rope. L'abbé Raynal s'eſt adreſſé à eux, à leurs paſteurs, en vue d'obtenir tous les renſeignemens néceſſaires pour l'ouvrage qu'il entreprenoit. Les queſtions qu'il a adreſſées à ces refugiés François, roulent ſur l'époque de leur émigration, le nombre des émigrans, les privileges, les penſions qu'on leur accorda, les branches d'induſtrie qu'ils tranſplanterent, la force, les richeſſes des colonies, le caractere, enfin l'état actuel des refugiés.

Ces queſtions paroiſſent ſimples, naturelles; la ſolution en eſt indiſpenſable pour la perfection de cette hiſtoire. Croiroit-on qu'elles ont excité en Allemagne une fermentation parmi les refugiés? La plupart ont craint que cette hiſtoire ne cauſât quelque préjudice à l'état

floriſſant des colonies, & ils ont refuſé de répondre à ces queſtions qu'ils regardoient comme dangereuſes. Les lettres qu'on publie ici, ſont le fruit de cette opinion. Il paroîtra ſingulier de voir l'auteur argumenter pour prouver qu'une bonne hiſtoire des excès auxquels s'eſt porté le fanatiſme, peut devenir pernicieuſe au genre humain.

Nous publions ces lettres, quoique nous ne ſoyons pas entiérement de l'avis de l'auteur : le public ſera juge de ces diſcuſſions. Nous nous empreſſons de lui mettre ſous les yeux les pieces du procès ; mais le deſir de rendre juſtice à la vérité, nous oblige de les accompagner de quelques réflexions.

Le miniſtre réformé s'attache à

prouver dans sa lettre trois points principaux:

1°. Qu'une histoire philosophique de la révocation de l'édit de Nantes ne peut être d'aucune utilité au genre humain.

2°. Qu'il n'est point de la politique des souverains qui comptent parmi leurs sujets un grand nombre de refugiés, de permettre qu'on instruise l'Europe entiere des motifs qui engagerent leurs prédécesseurs à accueillir les refugiés, & des avantages qui en sont résultés pour le pays où ils s'établirent.

3°. Qu'il n'est pas de l'intérêt des refugiés d'aujourd'hui d'apprendre les injustices qu'ont éprouvées leurs ancêtres, & les pertes qu'ils ont faites.

En parcourant ces trois divisions,

il trouve qu'il feroit ridicule de vouloir inftruire le cabinet de Verfailles fur une faute ancienne, inutile de lui donner des moyens de la réparer, peu patriotique & peu philofophique de vouloir engager les proteftans François à de nouvelles émigrations. Il trouve que cette hiftoire ne peut rendre plus heureufes les colonies des refugiés, que ce feroit leur préjudice que de révéler les vices de l'adminiftration des états où ils vivent, qu'il n'eft pas prudent aux princes d'Allemagne de permettre la publication de cette hiftoire, &c.

Si l'auteur des deux lettres avoit voulu faifir l'efprit de l'écrivain philofophe qui veut retracer les maux caufés au proteftantifme en France, il fe feroit épargné toutes ces objections.

Le but de l'abbé Raynal n'eſt pas ſans doute de deſcendre dans des détails minutieux, de s'amuſer à compiler les faits hiſtoriques de la moindre bourgade, d'examiner ſes titres, calculer ſes revenus. Son but n'eſt pas d'aller injurier les princes d'Allemagne qui ont des refugiés ſous leur protection, ou d'engager les proteſtans François à émigrer, ou de perpétuer chez les refugiés une haine éternelle contre la France. Non, tout cela n'a pu entrer dans la tête de cet hiſtorien célebre. Il a pour but celui qui l'a dirigé dans ſon Hiſtoire des deux Indes. Il cherche à *améliorer le ſort des hommes, en inſtruiſant ceux qui les gouvernent.*

Les rois s'inſtruiſent par les fautes de leurs prédéceſſeurs : l'hiſtoire en

eſt le tableau fidele. Une hiſtoire des effets pernicieux qu'entraînent les abus, ſoit politiques, ſoit religieux, ne peut donc être qu'utile aux ſouverains. La révocation de l'édit de Nantes eſt un de ces événemens funeſtes qui mérite, ſous ce point de vue, d'être retracé à tous les ſiecles. Les princes y verront combien il eſt facile au roi qui a les meilleures intentions, d'être abuſé par ceux qui l'entourent : ils y verront un roi bon par caractere, grand par ſes actions, devenu tout-à-la-fois foible, cruel, petit, par l'eſprit de ſuperſtition, tourmenter ſes ſujets qu'il aimoit, dépeupler ſon royaume qu'il vouloit rendre floriſſant. Les La Chaiſe, les Le Tellier futurs verront dans ce tableau fidele à quelle exécration l'hiſtoire

dévoue leurs manœuvres, leur intolérantisme, leur cruauté; les ministres, toujours portés à vouloir fortement & opiniâtrément, y verront qu'on ne peut maîtriser les opinions, ni commander aux consciences; que là s'arrête le pouvoir despotique; que les lettres de cachet, les exécutions secretes, les milliers de baïonnettes font des martyrs, des hypocrites, & pas un croyant; que le peuple pressé entre sa conscience & la force, ou obéit en rugissant, ou se révolte, ou fuit; que dans tous ces cas le prince doit craindre; qu'il est plus malheureux que ses sujets; qu'il vit & meurt détesté. Les princes & les ministres en concluront qu'il vaut mieux gouverner les hommes par la douceur que par la force, les

rendre heureux que de les opprimer, ſuivre la juſtice que l'autorité deſpotique. Voilà les grandes vérités que cette hiſtoire apprendra aux ſouverains. Les peuples eux-mêmes y trouveront des leçons conſolantes : à ceux qui ſont heureux, cette hiſtoire offrira des tableaux de comparaiſon, qui ne feront qu'augmenter leur bonheur ; aux malheureux, elle apprendra comment on ſe ſouſtrait à l'oppreſſion ; elle apprendra qu'on n'eſt pas toujours miſérable pour quitter ſes biens & ſa patrie ; que quoique l'oppreſſion peſe ſur beaucoup de contrées, il en eſt encore qui ſervent d'aſyle à la liberté.

Voilà ſans doute ce que nous verrons dans l'hiſtoire de l'abbé Raynal. Peut-on dire alors qu'elle

ſera inutile ? Ses raiſonnemens doivent être appuyés de faits, ces faits doivent être puiſés dans les monumens les plus authentiques : où peut-il les chercher, les trouver, ſinon chez les proteſtans ? Comme hommes, & comme ayant à venger les maux de leurs peres, ils doivent deſirer la publication de cette hiſtoire, ils doivent y concourir & prêter tous leurs ſecours à l'auteur de ce monument.

Qu'ils ne craignent rien d'ailleurs pour leur ſort perſonnel. S'ils ſont heureux, s'ils ſont bien gouvernés, cette hiſtoire ne ſera que l'éloge de ceux qui les gouvernent. S'ils ſont malheureux, elle ne ſera pas la ſatyre de leurs chefs ; mais elle les éclairera ſur les ſuites funeſtes pour eux-mêmes, que peuvent avoir leurs

vexations ; elle les engagera, les forcera par leur intérêt perſonnel à y mettre une fin.

Quand cette hiſtoire feroit inutile pour l'univers, pour les refugiés, elle pourroit être utile pour les proteſtans de France. Leur fort eſt encore incertain : il s'adoucit tous les jours à la vérité ; mais la tolérance civile n'eſt point encore accordée, cette hiſtoire pourra accélérer cette révolution.

Elle fera ſur-tout utile en ce qu'elle répandra par-tout l'eſprit de tolérance. Il n'eſt pas univerſel, comme on le penſe ; dans l'Angleterre même on a vu des ſcenes d'horreur occaſionnées par le fanatiſme religieux. Ce n'eſt qu'en criant ſans ceſſe aux oreilles de ces ſourds frénétiques, qu'on parviendra à ſe

faire entendre. Voilà le but où tendent tous les philosophes, ou tend l'abbé Raynal. On sait que plusieurs pasteurs protestans n'aiment pas trop la propagation de cet esprit philosophique. C'est un vieux préjugé qu'ils abandonneront quand ils voudront y réfléchir. Ils ont dans leurs mains l'ame de leurs brebis; ils la forment comme il leur plait. C'est donc à eux à inspirer à tous cet esprit de paix & de raison qui devroit être répandu par-tout, esprit qui caractérise l'histoire de l'abbé Raynal.



LETTRES



LETTRES
A M. L'ABBÉ RAYNAL.



LETTRE PREMIERE.

D'un Ministre réformé, pasteur d'une colonie de refugiés François en Allemagne.

MONSIEUR. Un de vos amis & de vos admirateurs a bien voulu m'adresser une copie des questions que vous faites répandre parmi nos colonies françoises en Allemagne pour vous procurer des renseignemens exacts sur l'état de ces colo-

nies & fur les objets les plus importans de leur établiffement. Il me prie en même tems, & avec la chaleur de l'intérêt que lui infpirent vos talens & votre réputation, de répondre moi-même à ces queftions, en ce qui concerne la colonie à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché. Cette confiance me flatte infiniment, & je me ferois un plaifir d'y répondre, autant que je pourrois en être capable, fi je pouvois être perfuadé que l'*Hiftoire philofophique de la révocation de l'édit de Nantes*, qui fait l'objet de vos recherches & de vos occupations actuelles, pût augmenter la fomme du bonheur dont jouiffent nos colonies en Allemagne. Pafteur d'un troupeau que je chéris en pere,

ministre de la parole de paix, citoyen tranquille, je dois, à tous ces titres, ne rien hasarder, rien écrire qui pût contribuer au trouble de l'harmonie sociale, qui pût porter atteinte au respect que nous devons tous aux souverains, qui pût servir enfin à propager cette haine transmise de générations en générations à des François expatriés contre un gouvernement autrefois aveugle & persécuteur de leurs peres. Pardonnez à ma franchise : ou je me trompe, & je le desire, ou tel sera l'effet de votre nouvel ouvrage, qu'il n'en résultera rien d'utile pour le genre humain, & qu'il peut avoir au contraire une influence très-dangereuse sur l'esprit des peuples. Voilà

mon opinion : elle peut être fauſſe ; mais permettez-moi, Monſieur, de la juſtifier. Si je ſuis dans l'erreur, vous daignerez peut-être m'éclairer au flambeau de la vérité ; c'eſt un des plus beaux privileges de la ſaine philoſophie.

Je réduirai à trois objets généraux les motifs ſur leſquels je fonde mon opinion ; mais vous ne trouverez pas mauvais, Monſieur, que regardant ces motifs comme autant de devoirs que m'impoſe mon état, en qualité de paſteur-citoyen, je les diſcute avec la franchiſe d'un homme jaloux de remplir ſes devoirs, d'un homme qui cherche ſur-tout à s'inſtruire. Voici ces objets :

1°. Une *Hiſtoire philoſophique de*

la révocation de l'édit de Nantes peut-elle être de quelqu'utilité au genre humain?

2°. Eſt-il de la politique des ſouverains qui comptent parmi leurs ſujets un grand nombre de refugiés, de permettre qu'on inſtruiſe l'Europe entiere des motifs qui engagerent leurs prédéceſſeurs à accueillir les peres émigrans de ces refugiés, & des avantages qui en ſont réſultés pour les pays où ils s'établirent?

3°. Eſt-il de l'intérêt même des refugiés actuellement paiſibles & heureux, naturaliſés dans l'état qui offrit un aſyle à leurs peres, concitoyens d'un peuple qui les reçut dans ſon ſein, partageant avec lui les avantages de la ſociété

ſous la protection des mêmes loix, d'apprendre, dans un ouvrage écrit ſans doute d'un ſtyle nerveux & hardi, comme tout ce qui ſort de votre plume éloquente, les injuſtices qu'éprouverent leurs ancêtres ſous un gouvernement fanatique; ou bien de voir, ſous les traits d'un ſéduiſant crayon, le tableau des pertes qu'ils ont faites?

Je ſuis loin, Monſieur, de refuſer à vos talens la juſtice qui leur eſt due: vous penſez, vous écrivez fortement; mais aux traits du génie je voudrois reconnoître l'homme modeſte, l'ami de l'humanité. En vain je cherche dans vos écrits cette philoſophie douce qui trace au burin de la perſuaſion la route

qui conduit au bonheur ; ou je me trompe encore, mais je crois n'y voir au contraire que l'effervefcence d'un critique outré contre les gouvernemens, qui peint en traits de feu leurs erreurs, les promulgue, comme s'il vouloit exciter les peuples à la révolte & s'ériger en précepteur des rois. Oui, Monfieur, votre plume me paroît être, au moral, ce qu'une torche enflammée eft, au phyfique, entre les mains d'un incendiaire. Elle brûle, elle échauffe les efprits ; mais elle révolte ceux que vous voudriez perfuader.

Je reviens à notre difcuffion ; & pour la traiter avec plus d'ordre & d'intelligence, je rapporterai fidélement ici les queftions que l'on

m'a fait paſſer de votre part. Les voici ; elles ont pour titre :

“ *QUESTIONS ſur les refugiés „ François, faites par M. l'abbé „ Raynal, qui travaille à l'Hiſ- „ toire de la révocation de l'édit „ de Nantes.*

1.

„ A quelle époque les refugiés „ François s'établirent - ils dans „ votre pays ? Y en eſt - il venu „ d'autres depuis cette époque ?

2.

„ En quel nombre y arriverent- „ ils ? Reſterent - ils tous réunis, „ ou les détermina - t - on à ſe diſ- „ perſer ?

3.

„ Quels ſecours, quels privileges „ leur accorda-t-on ? Les privileges

„ ont-ils toujours été continués?
„ Les expatriés ont-ils eu besoin
„ qu'on leur continuât les pensions
„ & les autres secours?

4.

„ Avec quels capitaux à peu près
„ les refugiés se présenterent-ils?
„ Fut-on obligé de faire des quêtes
„ pour eux, & les quêtes furent-
„ elles abondantes ? L'usage en
„ continua-t-il long-tems?

5.

„ Quelles branches d'industrie
„ les refugiés établirent-ils dans
„ le pays ? Les branches d'indus-
„ trie sont-elles restées dans leurs
„ mains, ou les gens du pays les
„ ont-il adoptées?

6.

„ La colonie a-t-elle diminué

„ ou augmenté en nombre, en
„ activité, en richesses ? Quelles
„ ont été les causes de ces varia-
„ tions ?

7.

„ Les naturels du pays ont-ils
„ adopté la langue, les mœurs,
„ les habitudes des refugiés ; ou
„ les refugiés ont-ils adopté les
„ mœurs, les habitudes de la con-
„ trée qui les a reçus ?

8.

„ Le caractere des refugiés s'est-
„ il corrompu ou amélioré ?

9.

„ Quel est sous tous les points
„ de vue l'état actuel de la colo-
„ nie Françoise ?

L'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, rédigée d'après les

renſeignemens que les réponſes à ces queſtions pourront vous procurer, ſi l'on y répond exactement & dans tous leurs points, ce que je crois à peu près impoſſible, formera ſans doute, ſous votre touche, un tableau très-intéreſſant ; mais quel en peut-être le but, &, je le répete, de quelle utilité cet ouvrage peut-il être au genre humain ? Examinons-le ſous tous les points de vue dont il eſt ſuſceptible.

Prétendez-vous inſtruire le cabinet de Verſailles d'une faute qu'il commit ſous le regne de l'intolérance ? Diſcuter cet objet ce ſeroit vous prêter un ridicule qu'on ne doit pas même vous ſuppoſer.

Auriez-vous des moyens de réparer cette faute, inconnus à la

ſageſſe du gouvernement actuel de France ? Dans ce cas, je ne crois pas qu'en rendant le public dépoſitaire de votre ſecret, le roi ni ſes miniſtres en ſoient plus diſpoſés à le mettre en uſage.

Voudriez-vous engager les réformés qui reſtent en France à de nouvelles émigrations ? Cela ne ſeroit de votre part ni patriotique ni philoſophique ; & d'ailleurs vous ne pouvez pas ignorer le ſyſtême de tolérance qui préſide aujourd'hui à la politique intérieure de tous les gouvernemens. Ne vient-on pas de voir un réformé même occuper une place importante dans le miniſtere françois ?

Vous voulez nous apprendre le nombre des émigrans qui ſortirent

du royaume lors de la trop fameuſe époque de la révocation, la ſomme qu'ils exporterent & qu'ils enleverent au numéraire de la France, le dommage que cette privation d'eſpeces & de bras exilés porta aux finances, au commerce, à l'induſtrie de la nation françoiſe; mais tout cela eſt connu, & le répéter ce n'eſt point réparer le dommage.

Auriez-vous l'intention louable de mieux aſſurer l'état actuel des colonies expatriées, & de les rendre plus heureuſes? A ce trait, je reconnoîtrois le vrai philoſophe; mais comment remplir cette intention? Vous trouverez la plupart de nos colonies auſſi floriſſantes qu'elles peuvent l'être, qui, par là même

& par la nature du pays qu'elles habitent, des occupations qu'elles ont adoptées, des branches de commerce ou d'induſtrie qu'elles font valoir, n'ont aucun avantage à eſpérer des réflexions d'un ſpéculateur étranger, qui occupe ſon imagination vive & brillante de projets ſpécieux peut-être, mais dont l'exécution rencontreroit tous les obſtacles imprévus que la pratique oppoſe ſans ceſſe à la théorie. Vous trouverez les autres, tranſplantées ſur un terrein ingrat, ou éloignées de tous les moyens qui pourroient donner du reſſort à leur induſtrie, végéter languiſſamment ſur le ſol inaméliorable où elles s'établirent. Celles-ci peuvent moins encore que les autres profiter des moyens que

vous leur indiqueriez d'être plus heureuſes. Pour opérer ce bonheur ſpéculatif, peut-être encore, & c'eſt ce qu'il y a lieu de croire en réfléchiſſant aux termes de la troiſieme de vos queſtions, vous vous conſtituerez l'avocat de ces colonies auprès de leurs ſouverains pour revendiquer quelques privileges qu'elles auroient obtenus lors de leur établiſſement, & que la raiſon d'état aura fait abroger ; ou pour en ſolliciter d'autres que la même raiſon d'état ou d'autres circonſtances ne permettront pas d'accorder ; mais j'en reviens toujours à ma queſtion : pourquoi informer le public de toutes ces ſpéculations, de toutes ces démarches, des torts apparens que pourroit avoir l'ad-

miniſtration qui gouverne ces colonies, & des leçons que vous voudriez lui donner pour les mieux gouverner? Si tel eſt votre objet, de plaider en faveur des refugiés, je doute que vous le rempliſſiez: l'oreille des ſouverains s'accoutume difficilement au ton de la critique, quand elle s'exerce à leurs dépens; & convenez, Monſieur, que le vôtre n'eſt point fait pour leur plaire, encore moins pour les perſuader.

Je ne parle point encore du zele qu'à la rigueur on pourroit ſuppoſer pour le catholiciſme à un membre de ſa hiérarchie; ni du deſir que vous pourriez avoir, en qualité d'eccléſiaſtique, de ramener au bercail des ouailles que vous croiriez

riez égarées ; je vous rends trop de juſtice pour penſer ſérieuſement que cette intention entre pour quelque choſe dans le plan de votre ouvrage. Je ſais très-bien que M. l'abbé Raynal voudroit être l'apôtre de la vérité ; mais à coup ſûr il ne ſera jamais celui de ſa religion.

Je ne vois donc aucune raiſon d'utilité qui parle en faveur de votre *Hiſtoire de la révocation de l'édit de Nantes* ; par conſéquent aucune qui puiſſe engager un citoyen paiſible, ami de l'ordre, à coopérer à la publication d'un pareil ouvrage. Je dis plus, Monſieur, c'eſt que d'après ma façon de voir, qui, j'en conviens, eſt peu étendue, mais qui eſt à moi, je me ferois même

un ſcrupule de contribuer à cet ouvrage, tant que je ne ſerai pas perſuadé qu'il peut être utile.

Examinons actuellement s'il eſt de la politique des princes qui comptent parmi leurs ſujets un grand nombre de refugiés, de ſe prêter à vos deſirs ſur les demandes que vous nous faites, en nous donnant la permiſſion de répondre à vos queſtions, & de concourir ainſi, quoiqu'indirectement, à la publication de votre hiſtoire. Juſqu'ici je n'ai pu découvrir encore le but moral de cet ouvrage. Si je réfléchis au contraire ſur la troiſieme & la ſixieme des queſtions que vous propoſez, je crois m'appercevoir à regret, ou que vous cherchez quelques nouveaux pré-

textes à épancher votre bile philosophique sur les souverains qui n'agiroient pas d'après vos principes, ou que vous voulez insinuer aux refugiés de réclamer des privileges auxquels vous leur persuaderez qu'il ont des droits par les avantages que le pays, le souverain luimême auront retirés de leur établissement, de l'extension du commerce, & de leur industrie. On sent assez quels effets dangereux pourroit avoir un semblable motif; mais quelque carriere qu'il ouvre à la fougue impétueuse & souvent trop peu ménagée de la philosophie moderne, je me garderai bien, Monsieur, de vous prêter cette condamnable intention. Voyons seulement quelles peuvent être les

ſuites d'un compte rendu au public de tous les avantages que les ſouverains étrangers firent aux réfugiés François qu'ils attirerent & qu'ils reçurent dans leurs états.

Dans l'énumération de tous ces avantages vous trouverez en effet des penſions, des dons en argent, des conceſſions de terreins, des maiſons cédées, des villages entiers conſtruits, des facilités, des privileges de toute eſpece. Mais ſi quelques circonſtances ont exigé la ſuppreſſion de quelques-uns de ces avantages, pourquoi les rappeller au ſouvenir d'une génération qui peut ne pas y avoir les mêmes droits que les précédentes? Cette même génération ne jugera pas d'après ces circonſtances, mais d'après ſon

intérêt propre ; c'eſt la marche de l'eſprit humain. Autoriſée d'ailleurs par des ſophiſmes éloquemment ſpécieux & ſur leſquels vous ne manquerez pas d'appuyer vos raiſonnemens, maniere qui vous eſt propre, elle ſe croira léſée ; elle fera des réclamations : de là le trouble, la fermentation & toutes les ſuites déplorables qui en ſont les triſtes effets. On pourroit bien encore préſumer qu'en vous chargeant de faire connoître tous les avantages que l'on fit autrefois aux refugiés, votre intention feroit d'indiquer au gouvernement de France les moyens de les rappeller dans leur ancienne patrie par de plus grands bienfaits : mais d'un côté, ce motif ne feroit rien moins qu'a-

droit de votre part ; de l'autre, il feroit un crime. N'infiftons pas fur cette réflexion. Je me borne à vous dire que, n'étant point affez ingénieux pour découvrir l'utilité de votre nouvel ouvrage, il me paroît, d'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous détailler, que tout honnête citoyen ne peut déférer à vos demandes fur les fimples queftions que vous nous faites, fans compromettre les intérêts même de fon fouverain : d'où j'infere, à plus forte raifon, qu'il n'eft point de la politique ni de la prudence des princes d'Allemagne de vous permettre, bien moins encore de vous faciliter la rédaction & la publication d'une hiftoire des colonies françoifes établies dans leurs

états. Concluons encore, que ces mêmes colonies n'y ont aucun intérêt particulier : ce que je crois actuellement inutile de prouver.

Vous trouverez fans doute, Monfieur, que le point de vue fous lequel j'envifage cette nouvelle production de votre génie, eft un peu extrême ; je l'avoue : mais duffiez-vous me prendre pour un efprit foible & pufillanime, j'aime mieux faire ce facrifice à mon amour-propre que de vous céler mes craintes fur les effets dangereux d'un ouvrage qui, à le juger moins rigoureufement, me paroît au moins inutile. Je me trompe : il ne le fera point à votre fortune ni à celle de quelques corfaires typographes ; car vos productions font aux yeux d'un

certain public ce qu'un chiffon de mode nouvelle eſt aux yeux du beau ſexe ; on ſe l'arrache, on le dévore, on l'oublie : mais le coup eſt fait, l'engouement a été mis à contribution.

Je ne finirai pas cette lettre ſans vous obſerver, Monſieur, que quelques-unes de ces têtes froides, dont le jugement eſt d'autant plus ſain qu'il eſt plus exempt de préventions, de ces hommes réfléchis qui ſe rencontrent plus particuliérement en Allemagne qu'ailleurs, ont penſé que, pour fixer l'opinion du public ſur le degré d'utilité dont votre ouvrage peut être ſuſceptible, vous euſſiez mieux fait d'en publier un proſpectus raiſonné, &

de demander ouvertement les ſe-cours qui vous étoient néceſſaires, que de vous ſervir d'une voie à peu près clandeſtine, qui fait ſoupçonner votre intention & qui juſtifie la réticence des perſonnes qui auroient deſiré vous être utiles. Réparez cette erreur ; montrez-nous votre intention dans tout ſon jour ; perſuadez-nous de l'utilité de vos travaux, & vous nous verrez d'autant plus empreſſés à faire ce que vous pourriez exiger de nous, que nous ſerons convaincus alors de votre déſintéreſſement & de votre zele pour le bien public : motif d'autant plus beau qu'il eſt plus rare.

Agréez les aſſurances des ſenti-

mens diſtingués avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur, D. S. P. D. T.

Francfort ſur le Mein, 16 avril 1782.



LETTRE II. (a)

RÉPONSE publique aux questions secretes sur les refugiés François.

L'ANNONCE de cette nouvelle production philosophique intéresse,

(a) Il est rare de voir un François intéresser les Allemands autant que M. l'abbé Raynal ; mais tous ne portent pas le même jugement sur les productions de cet auteur. Il est donc naturel que leurs opinions soient également partagées sur les ouvrages qui paroissent contredire ces productions. C'est le sort qu'a éprouvé la Lettre d'un ministre réformé, &c. adressée à cet écrivain célebre ; ce sera probablement celui de cet écrit. Je ne le préviendrai point. Mon juge est mon cœur ; mais il me reproche d'avoir induit le public dans une erreur qui paroit avoir influé sur le jugement qu'on a porté sur cette lettre ; je la répare en déclarant que ce n'est ni un réformé, ni un ministre, ni un Allemand, qui en est l'auteur. Je pourrois dire plus pour justifier le motif qui m'avoit engagé à publier cette lettre sous le nom d'un ministre réformé ; mais je craindrois de mortifier l'amour-propre de ceux qui se sont déclarés

ſous différens rapports, les amateurs de la littérature. Les uns, admirateurs enthouſiaſtes de ces traits hardis que l'engouement préconiſe, mais que la prudence déſavoue, la deſirent & l'attendent avec impatience. Les autres, plus envieux de choſes utiles que de phraſes ampoulées, la craignent & font des vœux pour ſon inexécution. Demandez aux uns & aux autres la raiſon de leurs ſentimens; les premiers vous répondront que l'auteur qu'ils admirent eſt un écrivain

en faveur de M. l'abbé Raynal. Il me ſuffira de dire que je croyois qu'il n'en exiſtoit aucun qui pût déſapprouver les principes répandus dans cette lettre, & l'eſprit dans lequel elle étoit écrite. C'eſt au tribunal du bien public que je cite ceux qui condamneroient mes efforts pour écarter de la ſociété de nouveaux motifs à en troubler l'harmonie.

éloquent, dont la plume trace avec énergie des vérités fortes ; un philoſophe qui ne reſpire que l'amour de l'humanité, dont il expoſe hautement les droits aux yeux même des ſouverains qui paroiſſent le plus les méconnoître ou qui les dédaignent ; un coſmopolite courageux, qui parcourt le monde pour inſtruire ceux qui le gouvernent & leur apprendre le grand art de rendre les peuples heureux ; qu'à tous ces titres enfin M. l'abbé Raynal mérite les hommages & la reconnoiſſance de tous les amis de l'humanité.

Les autres vous diront que ſi, pour le malheur des peuples, il eſt des gouvernemens vicieux, ce n'eſt point à un particulier ſans état,

ſans miſſion, à s'ériger en fron-deur, en réformateur des abus po-litiques; que chaque corps de na-tion a un contrepoids à oppoſer à l'autorité ſouveraine, quand elle abuſe de ſes droits; & que ce n'eſt point à un étranger, à un ſimple ſujet à juger de l'adminiſtration des états, moins encore à la corriger; qu'un vrai philoſophe eſt un hom-me de paix, qui célebre les vertus ſociales, qui rappelle les hommes à leurs devoirs réciproques, en leur inſinuant avec douceur & ſans fiel que ce n'eſt qu'en les accom-pliſſant qu'ils parviendront au bon-heur; que ſi, d'après ces principes, on juge de M. l'abbé Raynal par ſes écrits, on ne verra en cet auteur célebre qu'un déclamateur

outré, qui inſulte à toute autorité légitime qu'il croit trouver en défaut, & qui ſouvent entraîné par les élans d'une imagination ardente & vagabonde, ſacrifie la vérité des faits au plaiſir d'exprimer avec grace une idée ſaillante; que, s'accommodant plus aux circonſtances de ſon intérêt perſonnel qu'aux motifs d'un zele vraiment utile, on le voit tantôt préconiſer avec la chaleur de l'enthouſiaſme les qualités d'un ſouverain même, & tantôt en être le détracteur: ce qui ſuppoſe prévention, défaut de jugement, ou fauſſeté de caractere; que la plume, en un mot, de cet écrivain hardi ne paroiſſant trempée que dans le fiel amer d'une critique indécente, il ne peut en diſtiller qu'un poiſon

d'autant plus dangereux qu'il eſt plus caché ſous les fleurs ſéduiſantes d'une mâle éloquence ; que par conſéquent il n'eſt point à deſirer qu'un ſujet auſſi délicat que peut l'être l'*Hiſtoire de la révocation de l'édit de Nantes*, ſoit traité par un homme qui ne paroît écrire que pour ſouffler l'eſprit de fermentation & de trouble parmi les peuples, en offrant à leurs yeux les erreurs ſouvent imaginaires des gouvernemens, & en leur perſuadant qu'ils en ſont les victimes.

Tels ſont, en général, les ſentimens divers que l'on porte ſur les talens & le caractere, les qualités & les défauts de M. l'abbé Raynal. Peut-être que d'un côté il eſt jugé trop avantageuſement, de l'autre avec

avec trop de rigueur. Je ne déciderai point entre ces deux extrêmes; mais je rechercherai quel eſt l'avantage qui peut réſulter d'un ouvrage fait d'après les queſtions qu'il propoſe, en les analyſant au creuſet de l'impartialité. C'eſt un droit acquis à tout homme qui penſe, à quiconque cherche à s'éclairer ſur les moyens de rendre les hommes plus heureux. Je veux croire que M. l'abbé Raynal n'a point d'autre but : voyons s'il y parviendra.

QUESTION I.

" *A qu'elle époque les refugiés François s'établirent-ils dans votre pays ? Y en eſt-il venu d'autres depuis cette époque ?* "

RÉPONSE. Cette queſtion, ainſi

que la plupart de celles qui la suivent, sembleroit indiquer que M. l'abbé Raynal a le projet de faire l'histoire particuliere de chaque colonie françoise en pays étranger. Mais est-il présumable qu'un ouvrage, auquel la vie de plusieurs hommes suffiroit à peine, soit entrepris par un auteur qui doit être parvenu au-delà de son douzieme lustre? Il faut donc supposer que son dessein est de présenter sous un seul point de vue, dans l'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, les différentes époques des émigrations auxquelles cet événement donna lieu; mais en nous retraçant les époques précises de ces émigrations, qu'est-ce que cette histoire nous apprendra de nou-

veau & de plus que ce que nous ſavons déjà ? Eſſayons de nous le rappeller.

Ce n'eſt point à l'époque de la trop fameuſe révocation qu'il faut fixer les premieres émigrations des réformés de France. L'arrêt du conſeil de 1681, fut le tocſin qui jeta les premieres alarmes parmi eux, & c'eſt de cette année qu'il faut dater l'établiſſement de pluſieurs colonies françoiſes dans les pays étrangers. Cet arrêt, l'un des plus injuſtes ſans doute qui aient été rendus contre les calviniſtes, obligeoit leurs enfans à abjurer leur religion dès l'âge de ſept ans. L'exécution en fut confiée à une ſoldateſque impitoyable, qui, en arrachant par force des bras de leurs

parens désolés des enfans foibles & timides, jetoit parmi ces victimes de la brutalité l'épouvante & l'effroi. Nombre de familles des provinces méridionales de la France abandonnerent alors leurs foyers pour aller s'établir en Hollande, en Danemarck, en Angleterre, où elles étoient attirées par des promesses qu'on s'empressa de réaliser. La ville d'Amsterdam seule fit bâtir mille maisons pour elles. Qu'on juge, par ce trait de la politique hollandoise & de celle des autres puissances qui avoient les mêmes intérêts, du nombre des émigrans qui dûrent sortir de la France, & de la maniere dont ils furent accueillis chez l'étranger. Je sais qu'un auteur minutieux s'attache-

roit à rechercher, avec une exactitude ſcrupuleuſe, le nombre des individus qui abandonnerent la France à cette époque, & qu'il entreroit dans tous les petits détails qui pourroient appuyer ces recherches; mais indépendamment de ce qu'on ne peut point ſuppoſer M. l'abbé Raynal amateur & capable de ces minuties, je ne crois pas qu'il ſoit jamais tenté de parcourir la Hollande, l'Angleterre, le Danemarck, pour y répandre les mêmes queſtions qu'il diſtribue en Allemagne, ſans s'embarraſſer ſi & de quelle maniere on y répondra. Il eſt vrai qu'à la qualité d'auteur il joint le titre de philoſophe, & qu'au défaut de renſeignemens exacts il ſuppléera les faits par des

réflexions brillantes ; mais ces ré-flexions feront-elles juftes ? Voyons fur quels objets particuliers elles fe fixeront relativement à l'événement dont on vient de parler.

Si l'on fe rappelle les tableaux qu'il a tracés dans fon Hiftoire du commerce des Indes, fon goût, fes talens & fes fuccès même en ce genre, on ne manquera pas de juger qu'il exercera complaifamment fes pinceaux à efquiffer au moins les portraits de Louis XIV, du chancelier Le Tellier, de Louvois & de tous ceux qui eurent part à la déclaration de 1681 : tous fujets à grands traits, dignes de la touche la plus forte ; mais fufceptibles de différens afpects. Sous lequel M. l'abbé Raynal nous re-

préſentera-t-il, par exemple, Louis XIV?

Sera-ce en plaçant ce monarque ſur le trône de l'orgueil, foulant aux pieds la politique & la clémence, l'une la premiere ſcience, l'autre la premiere vertu des rois; s'armant de la torche du fanatiſme pour exterminer des ſujets qui, paiſibles alors, n'avoient d'autres crimes à ſe reprocher que d'adorer, dans un culte différent, le même Dieu que lui?

Sera-ce en le préſentant ſous les traits d'un prince généreux, ouvrant d'une main le temple de la bienfaiſance, & répandant de l'autre ſes tréſors & ſes graces pour attirer à lui cette portion de ſon peuple qui ne ſembloit fuir ſes

dons & refuser ses faveurs que par la crainte que lui inspiroient des préjugés fatals, trop dédaignés par un parti, trop chéris par l'autre ?

Sera-ce enfin comme chef d'une nation qui gémissoit encore des plaies sanglantes que lui avoient causées les guerres civiles des regnes précédens ? comme chef, dis-je, d'autant plus persuadé qu'il étoit de sa politique de tarir jusqu'aux sources qui pouvoient faire renaître ces dissensions intestines, que ses ministres & ses flatteurs ne retraçoient à ses yeux que les révoltes des Bouillon, des Rohan, des Condé, les batailles de Moncontour, de Jarnac, de Coutras, & toutes les horreurs dont les passions des grands, plutôt que la ré-

volte volontaire des sujets séduits par eux, avoient été les mobiles?

Il est certain que le caractere de Louis XIV pourroit être, à la rigueur, considéré sous ces trois différens rapports : mais le premier en feroit un Néron, un Caligula; les deux autres, un Titus, un Justinien : ressemblances trop horribles ou trop flatteuses pour qu'on y reconnoisse un prince qui, aux plus grandes qualités joignit, il est vrai, de grandes foiblesses, mais auquel son siecle & la postérité ont décerné le titre de grand. Je ne parle point de ses ministres; depuis long-tems ils ont été appréciés; ils sont aussi connus que leur maître : je dirai seulement qu'il est au moins inutile de rappeller les

erreurs de leur adminiſtration. La France en eſt aſſez punie ; le gouvernement actuel ne les ignore point ; & s'il eſt des moyens de les réparer , ce ne ſera point dans l'hiſtoire qu'annonce M. l'abbé Raynal qu'il ira les puiſer. Je répete encore qu'il ſeroit à craindre que cet ouvrage n'altérât la tranquillité dont jouiſſent actuellement les refugiés François , en renouvellant les motifs de la haine que leurs peres portoient à leur ancienne patrie. Il ſeroit bien plus digne , au contraire , de la plume & des travaux d'un philoſophe de chercher à diſſiper pour jamais les reſtes de cette haine invétérée, & à prouver à ceux des refugiés qui en ſuivroient encore les pénibles

impreſſions, qu'elle fait leur tourment & qu'ils ſont injuſtes. En effet, eſt-il aujourd'hui un François ſenſé qui ne déplore les perſécutions qu'éprouverent les réformés ſous le miniſtere fanatique & cruel des Le Tellier & des Louvois? Comparez la ſageſſe du gouvernement de Louis XVI à l'intolérance, à la fierté de celui de Louis XIV; l'opinion de la génération préſente, aux excès auxquels ſe porterent celles qui vivoient ſous l'empire du fanatiſme, & prouvez par ces paralleles frappans que d'autres tems amenent d'autres mœurs, une autre maniere de penſer; que les fautes commiſes dans un ſiecle étant condamnées par l'autre, il eſt injuſte de juger de celui-ci par celui qui

l'a précédé, & plus injuste encore de haïr des hommes qui détestent eux-mêmes des persécutions auxquelles ils n'ont point contribué, & que n'ont point éprouvées ceux même qui s'en plaignent. Tel seroit le point de vue sous lequel il me paroîtroit plus convenable de traiter l'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, s'il étoit utile toutefois de revenir sur ce fameux événement, après tout ce qui en a déjà été écrit & dit. J'avoue encore que personne ne pourroit peut-être le rendre plus touchant que M. l'abbé Raynal, si dans ses écrits il s'attachoit plus à consulter son cœur que son imagination, si sa philosophie n'avoit pour objet que de recommander les vertus so-

ciales, & s'il donnoit lui-même l'exemple de cette vertu ſublime qui fait la baſe de la morale & le lien le plus doux de la ſociété.

Depuis l'émigration de 1681, chaque année en vit de nouvelles plus ou moins conſidérables, ſelon que le gouvernement fut plus ou moins adroit ou ſévere. Il avoit ſenti le dommage que cette premiere émigration portoit au commerce, aux manufactures du royaume, & même à la marine que l'on mettoit alors ſur un pied reſpectable; il crut en empêcher un plus grand en prononçant la peine infamante des galeres contre ceux des artiſans réformés qui tenteroient de ſortir du royaume. Cette peine fut trop rigide; elle n'inſpira

que la terreur, & les esprits n'en furent que plus aigris. En vain, d'un autre côté, voulut-on les adoucir par l'argent; les trésors prodigués pour les convertir, leur firent horreur, & ils aimerent mieux renoncer à leur patrie que de vendre, au prix de l'or, des opinions qui leur étoient d'autant plus cheres qu'ils étoient perfécutés pour elles. Tel est l'effet de la religion fur l'esprit des hommes, que plus elle les expose à souffrir, plus ils s'y attachent. Le fruit de cette opiniâtreté fut de nouvelles perfécutions de la part du gouvernement; & les émigrations, pour être plus secretes, n'en furent pas moins fréquentes. La révocation de l'édit de Nantes, rendue & pro-

mulguée au mois d'octobre 1685, mit le comble au désespoir des réformés. Cet édit ordonnoit à tous les ministres qui ne vouloient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours. C'étoit s'aveugler, dit l'auteur du Siecle de Louis XIV, que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivroit pas. C'étoit bien présumer de sa puissance, & mal connoître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, sur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeroient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance & la gloire de leur exil parmi tant de nations envieuses de

Louis XIV, qui tendoient les bras à ces troupes fugitives.

Voilà quelles furent les époques des émigrations des réformés François. Qui peut les ignorer ? & quel intérêt de plus peuvent ajouter à une *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes* les dates précises de l'établissement de telle ou telle colonie françoise en pays étranger ? Je le répete, ces minuties me paroissent indignes d'un auteur qui ne voit, qui ne traite qu'en grand les objets sur lesquels il exerce son génie. A coup sûr, il ne fera point l'histoire particuliere de chacune de ces colonies ; ce seroit une entreprise trop ridicule. Il lui suffira donc de savoir que, dès l'an 1681, les refugiés François se répandirent en Hollande,

Hollande, en Angleterre, en Danemarck; qu'en 1685, & dans les années 86, 87, 88 & ſuivantes, ils furent accueillis en Allemagne, où ils ſe préſenterent en ſi grand nombre, que dans quelques états de cet empire ils y doublerent la population; en Suiſſe, où ils furent admis, comme par-tout ailleurs, au nombre des citoyens; en Savoye & de nouveau en Hollande, où l'on vit des régimens entiers de réformés François; enfin qu'ils pénétrerent juſque dans un autre hémiſphere.

M. l'abbé Raynal termine ſa premiere queſtion par demander ſi d'autres refugiés ſe ſont réunis à telle colonie depuis l'époque de ſon établiſſement.

Il en eſt peu, ſur-tout parmi celles qui ont proſpéré, qui ne puiſſent lui répondre par l'affirmative. La loi toujours ſubſiſtante en France & qui défend aux réformés l'exercice de leur religion, qui les prive, à certains égards, des droits de citoyens, les viciſſitudes ordinaires de la fortune, ſont autant de motifs, toujours renaiſſans, qui les engageront à chercher un ſort meilleur par-tout où ils croiront le trouver. Ou je me trompe, ou cette derniere partie de la premiere des queſtions de notre auteur ſera celle ſur laquelle il fixera plus particuliérement ſes réflexions. Quel vaſte champ, en effet, pour une imagination active & bouillante, qui ne conſidere les objets qu'au microſ-

cope de la philofophie moderne, & qui ne les rend que fous les formes monftrueufes fous lefquelles elle les apperçoit! Quelques familles échappées lui paroîtront un peuple d'émigrans; l'exiftence des loix qu'il confidérera comme deftructives de la population, ignorance barbare ou défaut de politique; la tranquillité du gouvernement fur la réforme de ces loix, foibleffe ou déférence condamnable à l'afcendant d'un clergé fanatique, fier de fon pouvoir d'opinion comme de fes richeffes. De là les déclamations enflées fur les prétendues injuftices qu'il croira être encore exercées en France contre les proteftans; de là des leçons hardies qu'il fe croira philofophiquement obligé de don-

ner au gouvernement ; de là des invectives au premier des états du royaume ; & pour résultat de toutes ces discussions énergiques, de nouveaux motifs d'animosité entre les partisans des deux religions, de haine contre l'administration, & de mépris des loix. Si tel est l'effet d'une Histoire philosophique de la révocation de l'édit de Nantes, & qu'on a lieu d'attendre d'une production nouvelle de l'auteur de l'Histoire philosophique du commerce des Indes, quel est le patriote, ami de l'humanité, qui peut en desirer l'exécution ? N'est-il pas en droit d'inviter M. l'abbé Raynal à quitter ce projet, ou, s'il y tient encore, de faire des vœux pour qu'on lui impose le même silence

& de la même maniere qu'on l'a imposé à l'auteur trop célebre des Annales du dix-huitieme siecle? Entre le bien public & l'intérêt d'un simple particulier il n'y a point à balancer; & tel qui marche sur les traces des Linguet, doit atteindre le même but.

QUESTION II.

« *En quel nombre y arriverent-ils ?*
» *Resterent-ils tous réunis, ou les*
» *determina-t-on à se disperser?* »

RÉPONSE. Ne pouvant me persuader que M. l'abbé Raynal soit dans l'intention de faire l'histoire particuliere de chaque colonie de refugiés, je généraliserai la réponse à cette question, comme je l'ai fait

à la premiere & comme je le ferai à toutes les autres.

De tous les événemens les plus remarquables du regne de Louis XIV, aucun n'a été plus discuté dans tous ses rapports que celui de la révocation de l'édit de Nantes; mais aucun n'a été envisagé sous des points de vue si différens. Il ne faut point en être surpris; il avoit été l'effet de tant de passions & d'intérêts divers, que les écrits nombreux que l'on publia pour & contre devoient naturellement se contredire dans les faits, comme leurs auteurs se contredisoient dans leurs opinions. Quelques calculateurs prévenus ont porté à des millions le nombre des individus qui s'expatrierent alors. D'autres se sont attachés à prouver

que quelques milliers d'hommes soustraits à une population de 18 à 20 millions d'ames, ne pouvoient porter qu'un préjudice bien foible à un royaume aussi florissant d'ailleurs que la France. Ce raisonnement étoit aussi faux que les calculs précédens étoient outrés; ni les uns ni les autres ne méritent confiance. Si M. l'abbé Raynal veut se faire une idée à peu près juste du nombre d'habitans que la France a perdus par les émigrations des réformés, qu'il consulte les rapports qui en ont été faits par les différens intendans, & déposés dans les bureaux du secretaire d'état chargé des affaires concernant les religionnaires. Il y trouvera en somme, que depuis 1681 jusqu'en

1685, il ſortit environ dix mille familles du royaume ; & dans les trois années qui ſuivirent celle de la révocation, environ cinquante mille : ce qui faiſoit ſoixante mille familles, évaluées à peu près à cinq cent mille ames. Ajoutez à ce nombre environ cent mille autres refugiés, ſortis en différens tems & juſqu'à ce jour ; vous trouverez que la France aura perdu, dans l'eſpace d'un ſiecle, environ ſix cent mille habitans : perte immenſe, ſans doute, que la politique du gouvernement de Louis XIV ſacrifia à ſa tranquillité, mais que celle du gouvernement actuel pourroit réparer peut-être par ſa tolérance. C'eſt un vœu à faire, & non point une leçon à lui donner.

D'après ces détails, que nous importe de ſavoir ſi les réformés fugitifs, accueillis en différens lieux, y reſterent en troupes, ou s'ils ſe diſperſerent? En Hollande, en Suiſſe, on vit les villes s'agrandir par des quartiers nouveaux, par des habitations nouvelles qu'on leur fit ou qu'on leur permit de conſtruire. A Londres, un fauxbourg entier fut peuplé par eux; en Allemagne, aucun prince de leur religion ne les rejeta, tous s'empreſſerent à leur offrir des aſyles, pluſieurs conſacrerent des ſommes immenſes à leurs établiſſemens. Mais une obſervation qui pourroit échapper à M. l'abbé Raynal & que je me plais à lui faire, c'eſt qu'il ſemble, malgré ce qu'il pourroit en dire, que

la Providence ait voulu réparer les dévaſtations horribles de la guerre qui déſola l'Empire pendant trente ans, en permettant que les François qui, ſous le miniſtere cruel de Richelieu, avoient eu tant de part à cette guerre déſaſtreuſe, & qui, ſous le miniſtere plus cruel encore de Louvois, avoient réduit en cendres le Palatinat & les plus belles provinces du Rhin, vinſſent, pour l'expiation de tant d'horreurs, repeupler eux-mêmes les lieux que le fer, le feu, la famine & la peſte avoient changés en affreux déſerts. Mais tous ces malheurs ſont aujourd'hui réparés. Des villes embellies & enrichies par une activité de commerce ignorée juſqu'alors; des villages floriſſans élevés,

les uns ſur les débris même de ceux qui avoient été incendiés ou dévaſtés, les autres dans des lieux où la terre n'attendoit que des bras pour produire, ſemblent autant de dédommagemens que la France devoit à l'Allemagne, & dont elle s'eſt acquittée. Elle avoit contribué aux malheurs les plus affreux que cet empire ait jamais éprouvés ; le deſtin veut qu'elle les répare par ſes erreurs même. Quel enchaînement dans l'ordre des choſes! Admirons, & ſoumettons-nous.



QUESTION III.

« *Quels ſecours, quels privileges leur*
» *accorda-t-on ? Les privileges*
» *ont-ils toujours été continués ?*
» *Les expatriés ont-ils eu beſoin*
» *qu'on leur continuât les penſions*
» *& les autres ſecours ?* »

RÉPONSE. Je ſuppoſe que chaque colonie, chaque famille de refugiés François, répandue ſur le globe, fît parvenir à M. l'abbé Raynal un double, ou même un ſimple extrait des privileges de toute eſpece qui furent accordés aux fondateurs de ces colonies ou aux chefs de ces familles tranſplantées ; qu'on lui analyſât les titres nouveaux & les actes qui ont renouvellé, ou interprété,

ou étendu, ou ſupprimé même ces privileges primitifs; car c'eſt à tous ces objets que s'étend la premiere partie de cette queſtion: quel chaos alors à débrouiller! Quel travail pour parvenir ſeulement à l'appréciation des graces & des avantages que ces privileges accordoient aux refugiés! Avantages qui ne peuvent être calculés que ſur les rapports des uſages locaux & la valeur des propriétés. Or, comment faire ce calcul ſans entrer dans les détails arides & diffus des uſages, des loix particulieres à tous les états qui reçurent des refugiés François au nombre de leurs ſujets! & quelle digreſſion à une Hiſtoire philoſophique de la révocation de l'édit de Nantes, qu'un cours de juriſ-

prudence Hollandoiſe, Suiſſe, Angloiſe, Danoiſe, Suédoiſe, Ruſſe, Allemande, Américaine & peut-être Cochinchinoiſe! qui ſait! Car dans quel pays ne trouve-t-on pas des refugiés François, & où ſe feront-ils établis ſans obtenir de privileges? Cette troiſieme queſtion eſt donc au moins auſſi ridicule qu'il le ſeroit à M. l'abbé Raynal d'en traiter l'objet, ſi on lui en fourniſſoit les moyens. Je dis plus; c'eſt qu'il ſeroit très-imprudent de les lui fournir ſur tous les points de ſa queſtion, comme il eſt démontré dans la lettre à M. l'abbé Raynal ſur le même ſujet, & à laquelle je renvoie le lecteur.

En général, les refugiés François ont été deſirés dans les pays où

ils se sont fixés ; dès lors il est à croire qu'on leur a donné tous les secours, toutes les facilités dont ils pouvoient avoir besoin pour former leurs établissemens ; que la même politique qui avoit engagé les souverains à les accueillir, aura présidé aux moyens de les attacher aux pays qu'ils venoient peupler, & aux propriétés qu'on leur accordoit ; que si on leur a supprimé des pensions ou des secours, c'est qu'ils ne leur avoient été accordés que momentanément, ou parce que leur prospérité les mettoit dans une aisance qui rendoit ces secours superflus ; qu'ainsi, il est au moins inutile de mettre cet objet en question.



QUESTION IV.

« *Avec quels capitaux à peu près*
„ *les refugiés se présenterent-ils ?*
„ *Fut-on obligé de faire des quêtes*
„ *pour eux, & les quêtes furent-*
„ *elles abondantes ? L'usage en*
„ *continua-t-il long-tems ?* „

Réponse. Quel est le calculateur assez profond & assez confiant pour entreprendre de satisfaire M. l'abbé Raynal sur l'à-peu-près même de sa demande ? Peut-il exister des renseignemens assez probables sur les sommes que les refugiés exporterent de la France ? Et où les trouver ? Remontons à la source. Lorsque les réformés François prirent le parti de s'expatrier, les uns, dans les

les premiers momens de la terreur & du désespoir, se hâterent de se soustraire aux persécutions, & abandonnerent d'aussi bon cœur leurs biens, leurs propriétés, qu'ils abandonnoient une patrie qu'ils avoient en horreur; les autres, plus patiens, préparerent de loin leur fuite, & vendirent secrétement tout ce qu'ils purent de leurs meubles & de leurs immeubles. Ceux-ci furent les seuls qui, en portant chez l'étranger le prix de leurs propriétés, affoiblirent sensiblement le numéraire de la France. Mais les sommes qu'ils exporterent, furent-ils obligés de les déclarer? N'avoient-ils pas même intérêt d'en céler le montant, & aux souverains qui leur donnoient des asyles, pour en obtenir

plus de faveurs, & aux peuples parmi lefquels ils s'établiffoient, pour ne pas exciter leur cupidité? Il eft donc impoffible de favoir l'à-peu-près même des capitaux avec lefquels ils fe préfenterent. Un politique de haute confidération, ambaffadeur de France en Angleterre, a fait imprimer qu'avec l'or des refugiés François, les Anglois avoient frappé 60000 guinées; mais cette affertion fut combattue & regardée comme exagérée. A plus forte raifon, quelle confiance doit-on accorder au rapport de quelques fpéculateurs qui, n'ayant d'autres fecours que des probabilités très-fufpectes, ne pourroient fournir à M. l'abbé Raynal que des approximations très-hafardées? & comment M.

l'abbé Raynal lui - même a - t - il pu se dissimuler qu'il étoit impossible de le satisfaire sur cette proposition, comme il seroit très-dangereux de lui répondre sur la plupart des autres ? Je l'avoue à regret, plus je réfléchis sur ces questions, plus je suis tenté de croire qu'elles ne sont qu'un prétexte pour prévenir le public en faveur d'un ouvrage dont le sujet intéressera d'autant plus les partisans de l'auteur, qu'il ouvre un champ plus vaste à son éloquence, au développement de ses principes, & à sa manie de régenter les gouvernemens.

Sans doute que l'on fut obligé de faire des quêtes pour la plupart des refugiés, parce que le plus grand nombre n'étoit pas le plus

riche. Ces quêtes furent même assez abondantes pour établir & faire subsister des colonies entieres. On en voit encore aujourd'hui en Allemagne recevoir des secours de l'Angleterre & de la Hollande ; celles qui ont le mieux prospéré, soutenir celles qui sont moins heureuses : & rien, en général, n'est plus digne de la vénération des hommes que le zele pieux & charitable avec lequel les réformés François s'entr'aident mutuellement. Ce seroit un grand exemple à donner aux chrétiens des autres communions que de rassembler les anecdotes de la charité qui regne parmi les refugiés. Un pareil recueil seroit, à coup sûr, plus utile qu'une histoire philosophique, politique même de la

révocation de l'édit de Nantes. M. l'abbé Raynal s'exerça autrefois dans ce genre ; & tel qui a voulu, par de ſimples anecdotes, *élever les eſprits & les animer à la défenſe de la patrie, en développant la marche & les progrès de la ſcience la plus funeſte, & malheureuſement la plus néceſſaire*, auroit réuſſi ſans doute, par le même moyen, à rendre plus fréquent l'exercice de la vertu la plus douce & la plus utile à l'humanité. (*a*) J'invite M. l'abbé Raynal à reprendre ce genre. Il ſera moins brillant ; mais il le conduira plus ſûrement à l'eſtime générale.

(*a*) Sous le miniſtere de M. le duc de Choiſeul, M. l'abbé Raynal fut chargé de raſſembler des anecdotes ſur l'art de la guerre, pour ſervir à l'inſtruction de MM. les éleves de l'école militaire. Cet ouvrage parut en effet en 1762, en trois volumes in-12, ſous le titre d'*Ecole militaire*.

QUESTION V.

" *Quelles branches d'induſtrie les re-*
„ fugiés établirent - ils dans les
„ pays ? Les branches d'induſtrie
„ ſont - elles reſtées dans leurs
„ mains, ou les gens du pays les
„ ont-ils adoptées ? „

RÉPONSE. Il étoit peu de branches d'induſtrie connues alors en France, que les refugiés n'euſſent portées dans les pays où ils furent accueillis : mais les arts, les métiers, les manufactures, en s'étendant par leurs émigrations, devinrent un bienfait nouveau pour l'humanité ; & ſi le commerce de la France y perdit alors, cette révolution ne fit que hâter un moment

qui devoit arriver un jour. A quoi bon politiquer ſur cet événement? Il eſt dans l'ordre des viciſſitudes. L'œil du philoſophe ſe fixe ſur tous les hommes; s'il a lieu de déplorer ici leurs erreurs, là il trouve un motif de conſolation, & tel eſt celui que lui préſente l'état floriſſant des pays enrichis par l'induſtrie des refugiés François. La Hollande n'y gagna guere que des bras; l'Angleterre, des manufactures de ſoie & l'art de perfectionner les cryſtaux; l'Allemagne, dont une partie étoit dévaſtée & ſans induſtrie, fut celui de tous les pays qui en retira les avantages les plus réels. Les villes s'agrandirent, les campagnes ſe repeuplerent, le commerce s'y vivifia par-tout, & elle

vit fabriquer dans ſon ſein des étoffes, des draps, des mouſſelines, des toiles, des bas, des galons, des chapeaux & beaucoup d'autres articles que la France lui fourniſſoit auparavant. Dès-lors la circulation fut plus active en Allemagne, & l'exportation du numéraire moins conſidérable ; le peuple, y ayant ainſi plus de reſſources, y fut donc plus heureux, ou dut l'être : mais pour cela, le peuple en France n'en fut pas plus malheureux. Le commerce ſeul de ce royaume en ſouffrit peut-être un inſtant, & ce dommage ne porta que foiblement ſur l'état ; car ſi on le met en parallele avec ceux que dûrent lui cauſer les frais de la guerre malheureuſe de la ſucceſ-

ſion, les dépenſes immenſes de Louis XIV pour l'embelliſſement & la défenſe de ſon royaume, le ſyſtême de Law, les rapines des traitans, les brigandages & l'inſatiable avidité des courtiſans de Louis XV, & tant d'autres événemens, on verra que celui de la révocation mérite à peine de figurer parmi les cauſes qui, dit-on, affoiblirent la France, quoiqu'elle ſoit parvenue aujourd'hui à un degré de ſplendeur qu'elle n'atteignit jamais, même dans les plus beaux jours des regnes les plus glorieux. Que feroit-elle de plus, ſi l'édit de Nantes avoit ſubſiſté?

De cette maniere d'enviſager l'événement de la révocation, qui eſt, ſans contredit, la plus philoſo-

phique, il faut en conclure que la France a eu tort de persécuter une partie de ses sujets, non point parce qu'ils ont enrichi d'autres nations, mais parce qu'ils ont été persécutés ; que les refugiés, en portant chez l'étranger des arts nouveaux, une industrie nouvelle, ont étendu les moyens de rendre plus heureux un plus grand nombre d'individus, sans porter un préjudice bien sensible à l'état qu'ils n'abandonnoient que parce qu'il les rejetoit de son sein : car cette industrie & ces arts, la France les conservoit ; elle ne perdoit que l'exclusion par l'établissement de la concurrence, qui en général est un avantage pour les consommateurs, puisqu'elle rend les productions

plus abondantes & moins cheres. Sous ce point de vue on feroit tenté de bénir la caufe qui produifit un tel effet.

QUESTION VI.

“ *La colonie a-t-elle diminué ou „ augmenté en nombre, en acti- „ vité, en richeffes ? Quelles ont „ été les caufes de ces variations ?* „

RÉPONSE. Je ne puis me refufer au plaifir de répondre à M. l'abbé Raynal fur cette queftion par un exemple frappant de la profpérité de trois petites colonies de refugiés François, établies fur un efpace de terrein de deux lieues de circonférence.

Il exifte en Allemagne un pays

peu étendu, & dont le ſol eſt médiocrement fertile, qui, à l'époque de l'émigration occaſionnée par la révocation de l'édit de Nantes, étoit devenu l'héritage d'un prince qui, comme prince & comme homme, mériteroit, pour l'honneur de ſes ſemblables & la gloire de ſa maiſon, d'être plus connu. Ce pays avoit été dévaſté dans la guerre de trente ans. Pluſieurs villages avoient été ſaccagés, & la peſte y avoit exercé ſes ravages; il étoit entiérement ruiné. Cependant les avantages de ſa ſituation & ceux qu'il tenoit d'ailleurs de la nature, devoient engager un prince jaloux d'adminiſtrer ſon patrimoine en bon chef de famille, en pere de ſon peuple, à rechercher les moyens

les plus propres à les faire valoir également au profit de ſa maiſon & de ſes ſujets. Celui dont je parle s'occupa de cette recherche dès les premiers inſtans de ſon administration. Des ſalines détruites furent rétablies par lui & remiſes en valeur, d'autres manufactures furent érigées ; mais rien ne lui parut plus propre à remplir ſes vues que d'attirer dans ſon pays des hommes induſtrieux qui rendroient à l'agriculture les bras qui lui manquoient, & au commerce un aliment nouveau par des fabriques & des productions nouvelles. L'émigration des proteſtans de France lui offroit ce moyen ; il le ſaiſit. D'abord il fit conſtruire un fauxbourg entier à la ville de ſa réſidence, qui ne tarda

pas à devenir plus confidérable que la ville elle-même. Quelques familles de refugiés y furent accueillies & s'y établirent dès l'an 1686. Tous les privileges qu'on put leur accorder, le prince les leur conféra. S'il étoit de mon objet d'en faire ici l'énumération, je me plairois à les détailler; mais je me contente d'obferver que la déclaration que le prince rendit à ce fujet, fait également l'éloge de fon difcernement & de fon cœur, & qu'elle pourroit fervir de modele à tout homme qui, appellé au gouvernement d'un état, & qui fe trouveroit dans la même circonftance que ce prince, auroit le même defir que lui d'opérer le bonheur de fes fujets & l'avantage de fa maifon. Ces pre-

mieres familles de refugiés jugeant qu'elles feroient heureuses sous les loix d'un prince aussi humain que juste, en attirerent bientôt d'autres qui, l'année suivante, se trouverent en si grand nombre que les bâtimens manquerent pour les loger. On leur offrit l'emplacement & le territoire de deux villages détruits ; on les subrogea aux droits des habitans de ces anciens villages, & bientôt, sur les débris même de la dévastation, s'éleva un des plus beaux lieux habités des environs.

Douze ans après, des Vaudois vinrent encore relever les masures saccagées d'un ancien village que leur accorda le même prince, avec ses dépendances & ses anciens droits.

Ainfi furent réparés tous les malheurs que ce pays avoit éprouvés par les fléaux les plus deftructeurs. Je ne ferai point non plus ici le cadaftre de la population de ces colonies & de fes accroiffemens fucceffifs. Je me borne à dire que, dans l'efpace moindre d'un fiecle, elle s'eft augmentée des deux tiers enfus de ce qu'elle étoit alors : avantage précieux, qui prouve non-feulement que les fucceffeurs de ce prince ont fuivi fes maximes dans leur adminiftration ; en protégeant autant qu'il étoit en eux des hommes perfécutés, dignes à ce titre, de leurs faveurs ; mais encore que la mémoire des bienfaits qu'on accorda aux premiers refugiés fe perpétue de générations en générations

tions parmi des ſujets fideles & re-connoiſſans qui ſentent tout le prix de l'aſyle qui fut offert à leurs peres & dont ils jouiſſent eux-mêmes ſous la protection des loix les plus douces. Cet accroiſſement de population ſuppoſe encore, ſinon des richeſſes, au moins une grande aiſance parmi ces colonies. Elle exiſte en effet, & c'eſt le fruit de leur travail & de leur induſtrie. Dans le voiſinage du pays qu'elles habitent, eſt une ville célebre par ſon commerce; les foires fameuſes qui s'y tiennent, ont engagé plus de fabricans que de cultivateurs à ſe fixer à ſa portée : ce qui fait que les colons dont on parle ont adopté les fabriques dont les productions s'écoulent plus aiſément. Elles

consistent en bas, en flanelles, en chapeaux & en d'autres objets de moindre conséquence ; mais pour donner une idée de l'état de ces colonies, & des avantages que le pays retire de leur industrie, il suffira de dire qu'elles emploient, année commune, pour environ 600,000 florins de matieres premieres en laine & en coton : somme dont les intérêts font un produit annuel de 60,000 florins au moins, lesquels ajoutés à une somme de 100,000 florins que ces colonies dépensent en main-d'œuvre, font circuler dans ce pays environ 160,000 florins annuellement. Je ne parle pas encore des avantages qu'il retire de la culture des terres occupées par ces colonies ; mais je

demande s'il étoit un moyen plus heureux de réparer d'anciens désastres, & dans quel pays ces refugiés en auroient eu de plus propres à les faire prospérer. C'est au jugement de M. l'abbé Raynal que je soumets ces réflexions.

QUESTION VII.

" *Les naturels du pays ont-ils adopté la langue, les mœurs, les*
" *habitudes des refugiés ; ou les*
" *refugiés ont-ils adopté les*
" *mœurs, les habitudes de la*
" *contrée qui les a reçus ?* "

RÉPONSE. Si le commerce & l'industrie de la nation françoise ont éprouvé quelqu'altération momentanée par la fuite des protestans,

la France y a gagné à d'autres égards. Ses correſpondances ont été plus étendues, ſes liaiſons plus fréquentes & plus multipliées avec les autres nations, & le commerce dans la ſuite en eſt devenu ſûrement plus actif. Il ne faut pas douter encore que l'émigration des refugiés ne ſoit une des cauſes qui, dans ce ſiecle, ont le plus contribué à rendre la langue françoiſe auſſi commune qu'elle l'eſt devenue à toutes les nations de l'Europe. Cet avantage eſt inappréciable; car s'il eſt un moyen de lier les nations entr'elles, c'eſt ſans contredit de l'intelligence d'un langage qui leur ſoit commun, qu'il faut l'attendre; au moins doit-il en réſulter une confiance plus intime

& plus réciproque dans le commerce, une marche plus aſſurée & moins tortueuſe dans la politique, une circulation plus rapide des connoiſſances. Je ne m'étendrai pas ſur ces réflexions, que je ne donne point ici pour des oracles de philoſophie. Je me contente de les offrir modeſtement à M. l'abbé Raynal comme un contrepoids à celles qu'il pourroit faire, dans un ſens oppoſé, ſur le même objet. Pour bien juger d'une choſe, il faut la conſidérer dans tous ſes rapports; & s'il eſt différens points de vue ſous leſquels on puiſſe la préſenter, il faut choiſir le plus conſolant, s'il eſt d'ailleurs le plus vrai & le plus utile.

Il n'eſt pas douteux que les re-

fugiés François dûrent adopter la langue usitée dans les pays où ils s'établirent ; mais ils ne furent jamais réunis en assez grand nombre pour que la leur prévalût sur celle du peuple qui les reçut. Il seroit dangereux même que ce changement arrivât. Chaque peuple conserve les principes de sa constitution, ses loix, ses privileges, ses titres généraux & particuliers dans l'idiôme qui lui est propre : s'il l'abandonnoit pour un autre, il perdroit insensiblement la connoissance de tous ces objets, & alors quel désordre ne naîtroit-il pas de ce changement ? Que chaque nation conserve sa langue, qu'elle l'épure, la rende plus énergique & plus polie, si elle en est susceptible ; elle le

doit. Que tous les peuples s'entendent pour avoir un langage qui entretienne entr'eux une correſpondance plus intime, la ſociété en général y gagnera, puiſque tout ce qui peut contribuer à ſon bonheur acquerra une circulation plus rapide. Ce ſeroit bien là le ſujet d'une theſe digne de l'éloquence de M. l'abbé Raynal. Je l'invite encore à y réfléchir; mais ſi jamais il lui prend envie de traiter cette matiere, qu'il me permette de lui conſeiller de préſenter ſes argumens avec netteté, & de les dépouiller de toute idée abſtraite, ſophiſtique ou paradoxale.

Quant aux mœurs & aux habitudes, l'expérience nous apprend aſſez que celles du plus grand nom-

bre l'emportent toujours ſur celles du moindre. D'ailleurs, dépendantes ordinairement du climat, de la conſtitution politique des états & ſouvent encore des préjugés, quiconque reſpire le même air, vit des mêmes alimens, ſuit les mêmes loix que tel peuple, doit en prendre les mœurs, les habitudes, & à la longue les préjugés. Certainement ni les Anglois, ni les Hollandois, ni les Allemands, ni aucune des nations qui ont reçu parmi elles des refugiés François n'auront adopté ni les mœurs ni le caractere dominant de la nation françoiſe. Cette révolution feroit aſſez plaiſante; mais écartons l'idée ridicule que nous offre ſa ſuppoſition : contentons-nous d'obſerver

& de croire que les refugiés François ne sont plus aujourd'hui que des Anglois orgueilleux & sombres, de froids & intéressés Hollandois, de bons & braves Allemands, de francs Suisses ; qu'en un mot ils ont dû adopter & qu'ils ont adopté en effet le caractere, les mœurs, les habitudes des peuples dont ils sont partie depuis près d'un siecle.

QUESTION VIII.

« *Le caractere des refugiés s'est-il* „ *corrompu ou amélioré ?* „

RÉPONSE. Est-ce bien M. l'abbé Raynal, un philosophe, un François, qui fait une question pareille ? Comment ! il parcourt l'Allemagne, pour faire, dit-il, l'histoire

des refugiés qui y ſont répandus, &, je veux bien le croire encore, pour apprendre à connoître les Allemands qu'il n'aimoit point, parce qu'il les jugeoit aſſez mal ; & c'eſt aux uns & aux autres qu'il s'adreſſe pour qu'ils l'inſtruiſent de la bonté ou de la corruption de leur caractere! Il faut en convenir, cette maniere de s'inſtruire eſt d'un genre nouveau ; mais aſſurément elle n'eſt ni polie, ni adroite : car ſi le caractere des refugiés s'eſt corrompu, c'eſt donc parce qu'ils habitoient au milieu d'un peuple corrompu ; & s'il s'eſt amélioré, ils étoient donc corrompus eux-mêmes : ainſi M. l'abbé Raynal ſuppoſe que les uns & les autres étoient ou corrompus ou corrupteurs. Suppoſition également in-

juſte & injurieuſe, qui prouve encore que la prudence n'eſt pas toujours la compagne de l'eſprit.

QUESTION IX.

« *Quel eſt ſous tous les points de*
„ *vue l'état actuel de la colonie*
„ *françoiſe ?* „

Réponse. Comme je ne connois particuliérement que les colonies dont j'ai parlé dans la réponſe à la Queſtion VI, je renvoie M. l'abbé Raynal à cet article. Il y verra que ces colonies ſe ſont établies ſous la protection d'un prince qui les attira dans ſon pays autant par humanité que par politique, & les y fixa par ſes bienfaits; qu'elles ont proſpéré parce que les ſucceſſeurs

de ce prince se sont fait un devoir de respecter les privileges qui leur avoient été accordés originairement, & en donnant à leurs travaux, à leur industrie, tous les moyens d'encouragement, toutes les facilités qui dépendoient d'eux pour les faire réussir ; que de la protection d'un gouvernement aussi sage & des succès qui en sont les fruits, a dû naître ce contrat obligatoire & sacré qui lie le prince à ses sujets & les sujets à leur prince ; qu'en un mot, l'histoire des colonies que j'ai citées étant à peu près l'histoire de tous les autres établissemens des refugiés François, qui ont plus ou moins prospéré, mais qui, dans tous les cas, sont devenus sujets légitimes des princes cha-

ritables & justes qui les ont accueillis & protégés, il faut en conclure que leur état, considéré sous quelque point de vue que ce soit, est tel qu'il faut les laisser jouir en paix du bénéfice des loix qu'ils ont adoptées, & de la protection des souverains qui les gouvernent. C'est à quoi j'exhorte très - instamment M. l'abbé Raynal.

FIN.







